



à

Mesdames et Messieurs du Comité d'Organisation
des Jeux Olympiques de Paris 2024



Suite au conseil municipal du 5 juillet dernier et au conseil de la Métropole du Grand Paris de 7 juillet 2018, nous vous informons des décisions retenues pour l'aménagement du site devant accueillir le village olympique des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le projet retenu pour le Village illustre la volonté de faire de Paris 2024 un **projet environnemental innovant**, répondant aux besoins des athlètes pendant les Jeux et à ceux des collectivités locales sur le long terme.

Le village olympique sera réparti sur 3 communes ; Saint-Denis, Saint-Ouen-Sur-Seine et l'Île-Saint-Denis. Cette ZAC alors à l'époque ancienne zone industrielle en partie désaffectée a été choisie pour bâtir le futur village olympique. Elle accueillera 14 500 athlètes et leur staff pendant les Jeux Olympiques, et 9 000 athlètes et leur staff pendant les Jeux Paralympiques. Jusqu'à 60 000 repas seront servis par jour, et une polyclinique sera à disposition des athlètes 7 jours sur 7, et 24h sur 24. Les repas seront servis dans les douze restaurants de la nef de la Cité du cinéma.

Au-delà de l'esthétique moderne des bâtiments, ce sont les engagements en accord des ambitions de sobriété carbone. **Adapter la ville au climat de 2050** avec des aménagements prenant en compte et atténuant les effets du changement climatique (revêtements de sol, présence de végétaux et d'eau dans les espaces publics...). L'urbanisme assure le **rafraîchissement naturel des bâtiments** de façon à rendre confortables les habitations en été, notamment grâce à une architecture qui favorise la circulation de l'air entre les bâtiments et en utilisant des matériaux biosourcés tels que le bois. Les bâtiments sont conçus pour être peu énergivores et consommateurs d'énergie propre grâce notamment au recours à la géothermie et aux panneaux solaires.

Des **contraintes** devront être prises en compte pour les immeubles: Hauteur maximale de 15 étages, hauteur par étage de 3m, 7 appartements par étage (le RdC étant utilisé pour des lieux participatifs ou commerciaux), la surface par appartement sera de 70 m², la circulation intérieure se fera par des ascenseurs, escaliers et couloirs, la surface d'un étage étant de 600 m², il reflétera un Paris futuriste et innovant.

En novembre 2024, une fois les Jeux terminés, les opérateurs entameront sur les logements une phase de réversibilité. Le recours à l'économie circulaire sera employé avec la mise en place d'une stratégie de réemploi lors de la déconstruction, au terme de laquelle, courant 2025, les habitants se verront restituer un vrai morceau de la ville du futur, écoresponsable et fonctionnelle. Après les Jeux, dès 2025 le quartier représentera :

- 52 hectares, soit 70 terrains de football
- 6000 habitants bénéficiaires
- Plus de 2800 nouveaux logements dont 2000 logements familiaux et 800 logements en résidence
- 1 résidence étudiante
- 1 hôtel
- 2 nouveaux groupes scolaires
- 6 hectares d'espaces verts dont un parc public en cœur de quartier
- Des espaces végétalisés, réservés aux piétons et aux mobilités douces
- 120 000m² d'activités, bureaux et services pouvant recevoir 6000 salariés
- 3200m² de commerces de proximité.

Ce quartier a d'abord été réfléchi pour les futurs habitants, les spécificités liées aux jeux olympiques, à ses athlètes et délégations seront démontés entre septembre et novembre 2024.

Vous en souhaitant une bonne préparation, veuillez recevoir nos salutations respectueuses.

La Maire de Paris
Présidente de la Métropole du Grand Paris
Anne HIDALGO